

Les bolchéviques et le Mémoire français

Christian Rakovsky

Source : « L'Information financière, économique et politique », vendredi 9 juin 1922, p.1. Note MIA.

Berlin, 8 juin [1922]. J'ai été reçu hier par M. Rakowski, président du conseil des commissaires du peuple de la République soviétique ukrainienne et je lui ai demandé tout d'abord :

— *Est-il vrai que le gouvernement des Soviets ait accordé en concessions des entreprises ayant jadis appartenu à des étrangers dans le bassin du Donetz et qu'il les ait affermées à des sociétés allemandes ?*

— Je saisis tout d'abord, m'a-t-il répondu, l'occasion de converser avec vous pour démentir catégoriquement les bruits d'après lesquels nous aurions donné en concessions à des étrangers, dans le bassin du Donetz, des entreprises ayant appartenu à des ressortissants belges et français. Il paraît que ces bruits n'ont pas été sans influence sur l'attitude des gouvernements français et belge à Gênes¹ ; mais il n'y a pas là un mot de vrai.

Certes, je ne veux pas dire que, dans l'avenir, nous garderons la même attitude expectative si la Belgique et la France persistent à ne pas vouloir s'entendre avec nous à La Haye. Le droit préférentiel, que nous avons nous-mêmes opposé en faveur des anciens propriétaires, ne leur sera alors plus reconnu. Ceci s'applique aux gisements et aux entreprises pétrolifères.

Le droit préférentiel

— *En quoi consiste, ce droit préférentiel ? Accorde-t-il vraiment un privilège réel aux anciens propriétaires ?*

— Mais très certainement, puisque le gouvernement russe s'oblige vraiment à donner aux anciens propriétaires la préférence sur tous ceux qui sont en quête de concessions et ceci dans tous les cas où d'anciennes propriétés et entreprises nationalisées seront cédées en concessions, soit à des personnes soit à des Sociétés privées ou des Sociétés mixtes avec la participation de l'État.

Comme vous voyez, nous reconnaissons en quelque sorte aux anciens propriétaires une hypothèque sur leurs propriétés. Pour comprendre l'importance de ce droit préférentiel, il faut toujours se répéter qu'en Russie l'entreprise privée, et surtout la grande entreprise, sont des exceptions, par conséquent des privilèges que seul l'État peut accorder.

1 La « Conférence économique et financière internationale » de Gênes s'est tenue du 10 avril au 19 mai 1922. Sa convocation avait été officiellement adoptée par le Conseil Suprême Allié réuni à Cannes le 6 janvier 1922. La conférence était destinée à résoudre les questions de la reconstruction économique et du système commercial et financier international mis à mal par la Première guerre mondiale. Les puissances impérialistes voulurent en vain imposer à la Russie soviétique le paiement de toutes les dettes tsaristes et le retour des entreprises nationalisées à leurs propriétaires étrangers. L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Gênes fut finalement renvoyé à une « conférence des experts », réunie à La Haye en juin-juillet 1922, mais qui n'aboutit également à aucun résultat.

Quand j'ai parlé pour la première fois devant le comité des experts, à Gênes, de ce droit préférentiel, on a ri. La réflexion est venue après. On s'est enfin rendu compte de son importance ; on l'a introduit dans le mémorandum de la sous-commission politique du 2 mai et [M. Poincaré](#) en a parlé par la suite favorablement dans son discours à la Chambre.

— *Quel est votre avis sur le mémorandum français envoyé à toutes les puissances invitées à participer à la Conférence de La Haye ?*

La Conférence de la Haye est inutile si...

— Pour vous parler franchement, ce mémorandum rend inutile la Conférence de La Haye. En tout cas, notre présence devient sans objet, si l'on ne nous y appelle que pour nous notifier la volonté du bloc des puissances que la France et la Belgique veulent inspirer. Mais je ne crois pas que l'idée qui est à la base de ce mémorandum soit acceptée par les puissances favorables à la Conférence de La Haye. En effet, dans quel but cette conférence est-elle convoquée ? Pourquoi veut-on, là-bas, donner la prépondérance aux experts, c'est-à-dire aux hommes pratiques ? Pourquoi a-t-on fixé un long terme de trois mois pour leurs travaux ?

C'est parce qu'on s'est rendu compte à Gênes que toutes les formules « à prioristes » – excusez ce barbarisme – qu'on a voulu appliquer à la solution des problèmes de la Conférence de Gênes ont condamné les travaux de cette dernière à la stérilité. Il faut inaugurer une méthode nouvelle de travail, qui consisterait à faire une étude préalable des faits et des chiffres.

D'autre part, le nouveau mémorandum français me confirme dans l'impression que nous avons déjà eue à Gênes, à savoir que le gouvernement français poursuit purement et simplement le but de renverser le pouvoir des Soviets. De là découle sa préférence pour la restauration de la propriété capitaliste et la liquidation des nationalisations.

Il est vrai que le gouvernement français veut limiter cette restauration à la propriété industrielle ayant appartenu aux ressortissants étrangers. À ceci, je réponds ; à la base de la production socialiste est précisément l'industrie étatisée. Renoncer à cette dernière, c'est enlever au pouvoir des Soviets toute sa raison d'être.

D'autre part, le mémorandum du 2 mai va jusqu'à demander la dénationalisation des entreprises russes où des intérêts français sont engagés ou qui se trouvent sous un contrôle étranger. Par conséquent, c'est presque la dénationalisation complète. La stratégie politique du gouvernement français est claire pour les plus naïfs. En tous les cas, c'est ainsi qu'on a interprété en Russie l'attitude du gouvernement français à Gênes et c'est de la même façon qu'on interprétera ce nouveau mémorandum.

Le mémorandum du 11 mai

— *Êtes-vous disposés, pour faciliter la réunion de la Conférence de La Haye, à retirer votre mémorandum du 11 mai ?*

— Notre mémorandum du 11 mai est une des nombreuses pièces qui ont été échangées au cours de la Conférence. Il constitue en premier lieu une réponse au mémorandum du 2 mai. Si l'on veut que nous retirions notre mémorandum, qu'on veuille bien donner l'exemple en supprimant le mémorandum du 2 mai.